



REÇU LE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

28 AVR. 2026

DE\_018\_2026

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTEBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 14 avril 2026

Afférents au CM : 11

Présents : 11

Votants : 11

**SÉANCE DU 20 AVRIL 2026**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 20 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. TALLARONT Laurent, Maire.

**PRÉSENTS** : Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Laurent TALLARONT, Laurence PERRIN, Adrien COUDOUR, Véronique GAUMONT, Emmanuelle PAILLON GLATZ, Sanny FRANSEN, Aurélie SIMON, Marc Jean THOMAS

**POUVOIR** :

**ABSENT** :

**SECRÉTAIRE** : Sergio FERNANDES RIOS

**FORMATION DES ELUS**

Monsieur le Maire expose que l'article 73 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité complété par l'article L2123-12 du CGCT, précise que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Conformément à l'article L2123-14 du CGDT qui dispose « le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune » il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de formation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'arrêter le montant des dépenses de formation à 2000 €
- D'ouvrir à chaque élu le droit à bénéficier, pendant l'exercice de son mandat de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion communale

- Que les sommes inscrites au budget de la commune correspondent à des sessions de formation suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes, en fonction des demandes des élus

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et décide d'inscrire au budget de la commune la somme afférente à la dépense au chapitre 65.

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

Le Maire, Laurent TALLARONT

À Cezay, le vendredi 20 avril 2026

Le Secrétaire, Sergio FERNANDES RIOS

